



Dans les locaux du Service départemental d'incendie et de secours de Niort, l'adjudant Jean-Luc Gachet, le sergent Thierry Moreau et Benoît Piron lors de la remise du diplôme « Label employeur partenaire des sapeurs pompiers ».

## SAINT-PARDOUX

# Servir le SDIS, une fierté pour la commune

**A l'occasion de la traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe du Service départemental d'incendie et de secours, à Niort, la commune a reçu le « Label employeur partenaire des sapeurs-pompiers ».**

« Nous sommes fiers de pouvoir compter sur les collectivités locales, comme la mairie de Saint-Pardoux, pour libérer leurs employés pendant leur temps de travail afin de pouvoir répondre aux demandes de secours de nos concitoyens », a indiqué Isabelle David, préfète, lors de la Sainte-Barbe au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Niort, lundi 1<sup>er</sup> décembre. Ce jour-là, la société Merour de Saint-Maixent-l'École et

la commune de Saint-Pardoux ont reçu le « Label employeur partenaire des sapeurs pompiers ». Dans le département, c'est la seule commune honorée cette année.

### « Nos communes doivent se montrer exemplaires »

Benoît Piron, maire de Saint-Pardoux, indique : « C'est une fierté pour la commune de servir le SDIS. Aujourd'hui nous avons Thierry Moreau, employé communal, sergent au centre de Mazières - Saint-Pardoux. Autrefois, nous avions aussi Patrice Giret. La commune s'est toujours investie auprès du SDIS, récemment tous les agents municipaux ont suivi une formation pour obtenir la certification Premiers secours civiques niveau 1

(PSC1), afin d'être mieux armés pour faire face à un incident et assurer une demande de secours. Très justifié pour nos cantinières proches des enfants. » Il poursuit : « Nous avons 1 400 sapeurs-pompiers volontaires dans le département. Pour gagner en réactivité, il en faut plus. Nos communes doivent se montrer exemplaires pour qu'à l'avenir, dans les 2 à 5 ans, les collectivités locales, à la suite des départs à la retraite, puissent avoir de nouveaux sapeurs-pompiers et que cela devienne, pourquoi pas, un des critères d'embauche. C'est plus facile de détacher dans le public, nos communes doivent y réfléchir et motiver les entreprises. Plus on réagit vite, plus on agit vite, priorité à la réactivité pour avoir de la fonctionnalité. »